

**ACTES DU 1^{ER} CONGRES
DES CHERCHEURS EN EDUCATION**

24-25 mai 2000, Bruxelles

**COMMENT POURSUIVRE SA FORMATION ?
L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES
PEU QUALIFIES¹**

Claudel GUITARD
SPE
(Service de Pédagogie Expérimentale) - ULg

Ministère de la Communauté française

*Colloque organisé sous la présidence de Françoise DUPUIS,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique*

Le Bureau d'Ingénierie en Education et en Formation (BIEF) et le Service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège ont réalisé, de février 1996 à janvier 1998, un recensement et une analyse des initiatives prises en faveur des jeunes sans qualification dans les 15 états membres de l'Union européenne et les 3 pays de l'A.E.L.E. Ce projet, financé par le programme européen SOCRATES se justifie par le fait que, dans la plupart des pays européens, un pourcentage non négligeable de jeunes quittent le système scolaire avant d'avoir maîtrisé l'ensemble du curriculum considéré comme base minimale de qualification. Leurs lacunes sont susceptibles d'avoir une incidence importante tant sur leur vie professionnelle que sur leur épanouissement personnel. Le problème qui se pose alors est de permettre à ces personnes de continuer à apprendre et de faciliter la reprise de la formation de base au sein du système scolaire.

Sur la base de la littérature existante (rapports, projets,...), l'équipe chargée de l'étude a recensé les structures mises en place au sein des systèmes éducatifs des 18 pays européens concernés, en faveur des jeunes sortis insuffisamment qualifiés du système scolaire. Les initiatives prises par d'autres intervenants (appartenant au monde associatif ou défendant les intérêts des entreprises, notamment) ont également été identifiées.

Les initiatives retenues ont été délimitées de telle sorte que toutes les mesures - quel que soit leur niveau géographique (dispositifs locaux, régionaux, ...) ou encore leur niveau organisateur (autorités politiques, monde associatif, entreprises, ...) - soient prises en compte pour autant:

- qu'elles aient été mises en place **après 1985** ou qu'elles soient encore en place au moment du recensement;
- qu'elles regroupent **majoritairement** le public-cible des jeunes qui ont **dépassé l'âge de la scolarité obligatoire** et qui ont 25 ans maximum, c'est-à-dire essentiellement des jeunes qui se situent dans la tranche d'âge de 15 à 25 ans. Ces jeunes présentent en outre au moins une des deux caractéristiques suivantes :
 - ⇒ ils n'ont **pas de premier emploi** parce qu'ils sont insuffisamment qualifiés ;
 - ⇒ ils ont quitté le système scolaire **sans le diplôme** de la scolarité obligatoire ou sans possibilité d'entrée dans une formation qualifiante.

¹ Etude réalisée par Donatienne COLSON ET François-Marie GERARD (Bureau d'Ingénierie en Education et en Formation – BIEF, Louvain-la-Neuve) et par Claudel GUITARD et Natacha MARTYNOW (Service de pédagogie expérimentale – Service de Pédagogie expérimentale, Université de Liège, Liège). Voir commission européenne (1999), Poursuivre sa formation. Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg. Informations complémentaires sur le site : <http://www.mag.ulg.ac.be/socrates/>

La nature des initiatives prises dans les différents pays

Le grand nombre d'initiatives prises en faveur des jeunes sans qualification, leur diversité tant au niveau des objectifs que des moyens mis en œuvre, l'hétérogénéité des contextes, des publics ciblés, des partenariats,... rendaient tant nécessaire qu'ardue l'organisation des nombreuses données recueillies. La voie d'entrée retenue pour structurer les informations s'est avéré être les **intentions** qui guident les initiatives.

Si l'on tient compte de l'objectif de l'étude, toutes les initiatives retenues ont le même effet attendu sur le terrain²: celui de *permettre aux jeunes qui quittent le système scolaire avant d'avoir maîtrisé l'ensemble du curriculum considéré comme la base minimale de qualification de continuer à apprendre, et de faciliter la reprise de la formation au sein du système éducatif.*

Cependant, chaque initiative privilégie une ou plusieurs intentions particulières qui la caractérisent. Il s'agit du **projet** que se donne l'initiative. Dans l'information disponible par écrit, ces intentions ne sont pas toujours exprimées en tant que telles. Leur identification se fonde néanmoins uniquement sur des formulations explicites contenues dans l'information recueillie. Cela implique qu'il est possible qu'une initiative soit stimulée par d'autres intentions que celle(s) qui a (ont) été identifiée(s). Six intentions fondamentales ont été répertoriées :

Insertion socio-éducative

- *reconstruire la volonté d'apprendre*, si l'initiative cherche à permettre au jeune de reprendre confiance en soi, de construire un projet personnel, d'améliorer ses relations,... , ou encore d'apprendre à apprendre, de disposer d'outils lui permettant de continuer sa formation par lui-même;
- *retourner dans le système scolaire*, comprenant les initiatives qui permettent un retour dans le cursus scolaire formel;
- *obtenir des diplômes légaux*, lorsque la mesure vise l'acquisition d'un certificat reconnu officiellement;
- *mettre à niveau les connaissances*, ce qui reprend l'alphabétisation, l'acquisition de connaissances de base en mathématique et/ou en langues, la culture générale, l'éducation civique, etc.;

Insertion socio-professionnelle

- *acquérir une formation professionnelle*, lorsqu'il s'agit de l'apprentissage d'un métier;
- *accéder au monde du travail*, comportant les programmes axés vers l'obtention d'un emploi.

² Sur cette notion, voir ROEGIERS X. (1997), Analyser une action d'éducation ou de formation, De Boeck Université, Bruxelles-Paris, p. 76 et ss.

Sens et limites des propositions

Dans une étude portant sur 18 pays européens, la principale limite à la formulation de propositions ou de recommandations est certainement la diversité des contextes et des réalités spécifiques à chaque pays, voire à chaque région ou même à chaque initiative.

La notion même de "jeune sans qualification ayant quitté le système scolaire" n'est pas constante d'un pays à un autre, ni même au sein d'un même pays. Il suffit à cet égard de relever la difficulté qui existe pour obtenir des statistiques quant à la réalité du phénomène.

De pays en pays, les définitions varient également, en fonction du système éducatif. A première vue, la manière la plus simple de définir le public-cible de l'étude serait de parler de jeunes qui décrochent du système scolaire, avant d'avoir obtenu un diplôme qualifiant. Mais cette définition ne peut convenir à toutes les situations. Ainsi, dans les pays du Nord, la quasi-totalité des jeunes obtiennent le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, et la plupart dans une filière générale. Dès lors, le jeune qui ne poursuit pas son cursus scolaire est considéré comme "jeune sans qualification" - même s'il possède le diplôme - dans la mesure où celui-ci ne lui permet pas de s'intégrer dans le marché du travail.

La grande majorité des initiatives ont trait à de la formation. Toutefois, elle n'est pas la seule réponse possible aux difficultés des jeunes sans qualification. En effet, des mesures telles que la mise au travail ou l'inscription des compétences dans un registre reconnu au niveau national sont des facteurs qui favorisent également l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à la reconnaissance sociale.

Quelle que soit l'intention essentielle poursuivie par les initiatives prises en faveur des jeunes sans qualification, certains éléments apparaissent de manière récurrente. Les propositions peuvent donc se lire transversalement, quels que soient les pays concernés ou l'intention poursuivie par les initiatives. Plusieurs de ces propositions rencontrent les préoccupations majeures de la politique européenne en matière d'insertion des jeunes en difficulté d'emploi et peuvent sembler éculées ou imprécises. Il nous semble malgré tout intéressant de les reprendre ici car elles sont directement issues de la situation rencontrée sur le terrain dans les pays européens concernés par l'étude.

Exemples de propositions

Identifier de manière précoce les jeunes en difficulté

En amont d'un processus d'insertion, un moment important est le repérage des individus — voire même des groupes — en difficulté. Il s'agit de détecter le plus tôt possible les individus qui risquent de quitter le système scolaire sans qualification. La collaboration avec les structures de l'enseignement obligatoire est à ce niveau indispensable. Dès que l'individu est identifié, des personnes qualifiées devraient rentrer en contact avec lui afin de construire, avec le jeune, un projet personnel, qui tient compte de ses capacités, de ses attentes, de la situation du marché du travail, des possibilités de formation, de ses aptitudes sociales et intellectuelles.

Cette identification précoce doit cependant éviter le piège de la normalisation sociale. Un jeune qui est en train de quitter le système scolaire n'est pas un objet qu'il s'agit de régulariser, de « faire rentrer à tout prix dans le système ».

Privilégier l'intégration sociale

Si l'intégration professionnelle, c'est-à-dire l'accès à un emploi, est bien sûr un objectif essentiel, elle ne doit cependant pas devenir la seule priorité. Au contraire, il nous semble que l'intégration sociale doive constituer un objectif majeur. Un jeune qui arrive à se voir reconnaître une place au sein de la société (même en dehors d'un accès au marché du travail), qui se sent suffisamment bien avec lui-même pour pouvoir entretenir des relations sociales équilibrées et situer son identité avec suffisamment de recul par rapport aux difficultés quotidiennes, devrait être un jeune qui ne pose pas de problèmes spécifiques à la collectivité. Cet objectif d'intégration sociale, qui ne nécessite pas nécessairement une intégration dans le marché du travail, devrait être premier.

Les aptitudes, ou compétences, sociales concernent les capacités relationnelles, le comportement au travail et toute une gamme de compétences qui correspondent au niveau de responsabilité occupée : la capacité de coopérer, de travailler en équipe, la créativité, la recherche de la qualité.

Un jeune sera intégré socialement s'il est capable d'être en relation, de coopérer, de s'inscrire au sein d'une équipe, d'être créatif, de rechercher une qualité de vie. Nous pensons que ces compétences sociales sont un préalable à l'entrée sur le marché du travail ³.

Réfléchir sur les méthodes d'enseignement

Un paradoxe pédagogique est à prendre en compte : une certaine culture de l'enseignement est tellement ancrée, tant chez les élèves que chez les enseignants, que si l'enseignement n'est pas réalisé d'une certaine manière — c'est-à-dire une manière relativement traditionnelle fondée sur une information dispensée de manière magistrale par l'enseignant face à des élèves qui réceptionnent l'information —, les professeurs n'ont pas l'impression d'enseigner ni les élèves d'apprendre.

Les opérateurs de formation se devraient d'être attentifs à ce type de réflexion lors de l'élaboration des programmes de formation. Il convient de rester prudent, car trop souvent les programmes « retombent » vite dans un enseignement dit « plus traditionnel » et qui ne convient pas au public cible des « dégoûtés de l'école ».

Un autre paradoxe est que l'enseignement individualisé — et dès lors l'enseignement à distance — n'est pas approprié aux jeunes en décrochage scolaire, car la méthode de l'auto-apprentissage et de la capitalisation d'unités n'offre pas une structure suffisante pour des jeunes peu structurés. Lorsque la motivation à étudier est externe (parents, famille,...), ce qui est souvent le cas des jeunes en difficulté, ceux-ci ne persévèrent pas et échouent.

À cette individualisation, il vaut mieux préférer l'autoformation accompagnée. Si les jeunes sans qualification doivent être impliqués directement dans leur processus de ré-apprentissage, s'ils doivent même pouvoir définir eux-mêmes quels seront leurs objectifs et leurs modalités d'apprentissage afin « d'être en projet », il est indispensable également qu'ils soient suivis, ou mieux encore « accompagnés ».

³ Même s'il est évident que ces compétences trouveront un terrain d'action privilégié dans des situations de travail.

Mieux reconnaître les diplômes

La reconnaissance des diplômes des jeunes doit être améliorée. En effet, la majorité des formations organisées pour les jeunes sans qualification délivrent soit des certificats de fréquentation et/ou de réussite, soit des diplômes, mais d'un niveau inférieur à ceux de l'enseignement ordinaire. L'accent serait essentiellement à mettre au niveau de la formation professionnelle pour les jeunes sans qualification. Les diplômes doivent être reconnus au niveau national et régional, tant par le Ministère de l'Éducation que par celui du Travail ou de l'Emploi. Ils doivent posséder une valeur sur le marché du travail. Différents types de diplômes peuvent se côtoyer :

- des dispenses pour les différentes parties du curriculum ;
- des certificats pour différents niveaux qui iraient du niveau de base permettant d'accéder à un travail demandant les qualifications de base jusqu'aux niveaux spécialisés permettant d'accéder à des niveaux plus élevés de la même profession.

Former davantage les formateurs et les accompagnateurs

La formation des formateurs et des accompagnateurs des jeunes sortis sans qualification du système scolaire apparaît comme une condition essentielle de réussite. La spécificité tant du public-cible que des types d'actions qui peuvent être entreprises avec eux nécessite une formation, ainsi qu'une supervision, tout à fait spécifique.

Cette formation doit être centrée sur l'analyse des pratiques professionnelles et non uniquement sur des questions formelles. Il serait intéressant d'augmenter la circulation de l'information et les expériences concrètes pour les intervenants du quotidien. Cela suppose de dispenser des formations souples (documentation à distance, prêts d'ouvrages,...) basées sur une analyse des pratiques liées aux situations rencontrées sur le terrain, une implication dans des dispositifs de recherche,... Il faudrait mettre l'accent sur la validation européenne des qualifications au niveau des formateurs et sur la valorisation de la formation en elle-même, pour un public défavorisé.